



Mairie de CORCELLES-LÈS-CITEAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2019

Le trente et un janvier deux mille dix neuf à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-cinq janvier deux mille dix neuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Pierre GALTIE, Maire.

Etaient présents : MM. Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Didier BERGERET, Mmes Christelle ESCALIER, Florence MASSON, MM. Pascal DEDIEU, Benoît RENARD, Denis TRIART, Francis BOULANGER, M. Sylvio CORTINOVIS.

Etaient excusés : M. Jérôme FONTAINE a donné pouvoir à M. Pierre GALTIE, M. Hervé PETIT a donné pouvoir à M. Ludovic MILLE. Mme Christelle GENELOT a donné pouvoir à M. Benoît RENARD, Mmes Anne DONZEL, Stéphanie BONIN.

Secrétaire de séance : M. Denis TRIART

Le compte rendu du conseil municipal du 21 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Compteur Linky : La mise en place est prévue pour le 2^{ème} semestre 2019. (voir fiche jointe) Pour toutes informations, n'hésitez pas à venir nous rendre visite en mairie.
- Afin de pouvoir encaisser les chèques relatifs à la vente des livres sur le "Devoir de mémoire", le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser la mairie à encaisser ces chèques.
- Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser monsieur le Maire à signer une convention de formation professionnelle avec "FREDON Bourgogne". Grâce à cette convention, notre agent technique pourra suivre la formation afin d'obtenir le certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Le coût de cette formation s'élève à 275€.
- Une délibération à prendre pour admettre en non valeur la somme de 65 € (créance irrécouvrable due par la SARL LA FICELLE BOURGUIGNONNE). Inscrire cette dépense à l'article 6542 du BP 2019.
- Par délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG21.
- La commune peut percevoir en investissement, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Le conseil, par délibération,

autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à en faire la demande.

- La collecte des restos du cœur a une fois de plus été généreuse. 1 010 kg ont été récoltés cette année sur les communes de la plaine, avec 350 kg pour Corcelles. Merci à tous, notamment à la commission jeune.
- Si votre habitation a subi des dégradations durant la période de sécheresse, vous avez la possibilité de déposer un dossier en mairie afin de le joindre au dossier de demande de catastrophe naturelle. Ce dossier sera clos le 15 février et envoyé en préfecture dans la foulée.
- Le bulletin municipal est maintenant terminé. Il devrait être distribué début février.
- Présentation de l'évolution des 3 taxes suite à l'annonce par le président de la suppression de la taxe d'habitation. Cette taxe devrait être compensée par l'état sur la base de la taxe d'habitation perçue pour l'année 2017.

2. TRAVAUX

- L'entreprise GUINOT, spécialiste en exploration de réseaux à l'aide de caméra, ainsi que l'entreprise BROCHOT, sont intervenues dans le lotissement du Tremblois mercredi 30 janvier. Le débouchage de la canalisation derrière le lotissement du Tremblois a été réalisé. Les canalisations des particuliers qui en avaient fait la demande ont aussi été nettoyées. Lors d'un



prochain orage, il faudra analyser l'écoulement des eaux au niveau du regard en tête de la canalisation de 800mm qui descend jusqu'à la route de VILLEBICHOT.

- La réalisation d'un caniveau pour retenir l'eau du chemin de fer lors de gros orages devrait débuter aux vacances de février afin d'éviter la cohabitation avec les enfants de l'école durant les travaux. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TGSM.
- Une réflexion sur les travaux 2019 a été initiée, avec comme principaux travaux, la réhabilitation de la grange en logement.

3. REFLEXION SUR LES TRAVAUX 2019

- Poursuite de la mise en conformité des structures communales pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Finalisation des travaux de sécurisation sur la RD25
- Poursuite de l'opération "éco village" avec un début de travaux pour février 2019 pour la rénovation de la grange
- Etude et travaux de la réhabilitation des annexes de la mairie en bibliothèque
- Vidéoprojecteur SAUM + écran
- Achat du terrain du futur cimetière
- Achat terrain vers le city
- Travaux de rénovation de l'éclairage public
- Mise sous alarme des bâtiments communaux

4. PERSONNEL :

- Le conseil délibère à l'unanimité pour la modification du temps de travail de notre secrétaire de mairie à temps partiel compter du 1^{er} mars. Son temps de travail hebdomadaire augmentera d'une heure trente.
- Le RISEEP (Révision du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mis en place l'an dernier n'appelle aucune modification. Il est donc conservé en l'état jusqu'à l'année prochaine, notamment pour la partie CIA.

- Suite au changement de personnel au sein de la commune, le tableau des effectifs a été remis à jour.

5. POINTS SUR LES REUNIONS

➤ Réunion Eco village:

Une réunion de chantier est programmée tous les lundis pour la durée des travaux. Les travaux ont débuté le 7 Janvier et vont s'intensifier au mois de février.

- Une réunion de chantier concernant les travaux de l'AFUL des ramures a eu lieu le 30 janvier. Les travaux ont bien avancé, les canalisations de gaz ont été posées. Il reste à enfouir les gaines électriques.

L'avance consentie par la commune pour le démarrage de cette nouvelle tranche de travaux a été bénéfique puisque aujourd'hui l'anneau de circulation est terminé. 6 nouveaux terrains ont été vendus.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY - CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES.

- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique de la lagune sont maintenant terminés. Une réception de ces derniers par le SICECO aura lieu mercredi 6 février. La poursuite du curage de la lagune redémarrera au printemps.
- Réunion commission tourisme le 30 janvier. Présentation du futur site de l'office du tourisme.
- Réunion solidarité le 17 janvier. Préparation du budget. Le portage des repas est repris maintenant par l'ADMR.
- Réunion avec le préfet et le sous-préfet au sujet de la DGF de la Communauté de Communes. La mise en place du cahier de suggestions et de réunions publiques a aussi été abordée suite à l'annonce par le président MACRON de la mise en place d'un "grand débat national".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochain Conseil Municipal : vendredi 01 mars 2019 à 20h00.



LA PLATEFORME DE BROYAGE SERA FERMÉE DU 10 DÉCEMBRE AU 18 FÉVRIER

INFORMATIONS MUNICIPALES FÉVRIER 2019

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :

**Les lundis de 16h30 à 18h00
& les vendredis de 16h30 à 19h00**

*En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au **03 80 36 69 53** ou d'envoyer un message électronique à :*

Mairie.corcelleslesciteaux@orange.fr

CALENDRIER COMMUNAL INDICATIF 2019

QUI	QUAND	QUOI
L'ESPERANCE	2 février	Soirée crêpes
DETENT'CLUB	10 février	Thé dansant
MAIRIE	15 février	Soirée du chevreuil

Le passage maintenance éclairage public le 15/02/19:

La prochaine tournée de maintenance concernant l'éclairage public aura lieu le 15 février 2019.

Elections :

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai est fixée au 31 mars 2019.

Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Vous informer, toujours mieux, toujours plus vite !

Corcelles vient de se doter d'un nouvel outil pour continuer à toujours mieux vous informer : "Ma Commune Connectée".

Cette application viendra en complément de ce qui existe déjà (site web, page Facebook, newsletter et bulletin municipal).

Elle ne sera utilisée qu'en cas d'événements importants à vous signaler rapidement (conditions météo, sécurité des biens et des personnes, travaux dans la commune, etc...).

Une notification vous sera alors envoyée directement et automatiquement sur votre téléphone et/ou sur votre tablette !

Le site et la page Facebook restent bien entendu les vecteurs principaux de la communication communale quotidienne.

Comment ça marche ?

1. Depuis votre téléphone et/ou votre tablette, téléchargez l'appli "MaCommuneConnectee" sur "App store" ou "Google play",
2. Inscrivez-vous et sélectionnez "Corcelles-lès-Cîteaux"
3. Paramétrez les infos à recevoir en sélectionnant urgent et important.

Et c'est fini !!!

Plus d'infos : <https://macommuneconnectee.fr/>



enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



Enedis répond à vos questions

1

Le compteur Linky : pour qui, quand, comment ?

Pour qui ?

Qui est concerné par le nouveau compteur communicant Linky ? Et quand ?

Le compteur Linky concerne tous les particuliers (généralement de 3 à 9 kVA), les professionnels (généralement de 18 à 36 kVA) et les collectivités locales (de 3 à 36 kVA).

Je construis ma maison, vais-je avoir un compteur Linky ?

Oui. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la pose d'un compteur Linky sera systématique sur toute nouvelle construction.

Mon compteur actuel fonctionne très bien ; pourquoi le remplacer par un compteur Linky ?

Enedis est chargée de moderniser le réseau. Cette modernisation passe notamment par le remplacement des compteurs actuels par des compteurs nouvelle génération. La génération la plus récente de compteurs date des années 90. Certains compteurs (bleus ou noirs) ont plus de 30 ans. Comme tout objet de la vie courante, ils doivent être changés pour répondre à de nouvelles attentes.

Le changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. L'accès aux compteurs des clients est prévu contractuellement. Enedis est tenue d'assurer leur remplacement pour tenir compte des évolutions technologiques. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

À la suite d'une demande *via* mon fournisseur, Enedis doit changer le compteur de mon installation. Cette intervention entraînera-t-elle la pose d'un compteur Linky ?

Oui. Enedis va profiter de l'intervention pour vous équiper du compteur Linky. Cette opération n'entraînera aucun surcoût pour vous et vous évitera un nouveau dérangement au moment du remplacement des compteurs dans votre quartier. Enedis est responsable de la maintenance et de l'entretien des compteurs.

Quand ?

Retrouvez la date de pose du compteur Linky dans votre commune en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous>

Comment ?

Le compteur Linky est-il payant ?

Non. La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne vous seront pas facturées. Les compteurs Linky sont un investissement d'Enedis pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques.

Combien de temps dure l'installation du compteur Linky ?

L'intervention et la coupure durent en moyenne 30 minutes (de l'arrivée au départ du technicien). Ces éléments sont précisés dans le courrier envoyé par Enedis au moins un mois avant la date de remplacement du compteur.

Où le compteur Linky sera-t-il installé ?

Le compteur Linky sera installé en lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements. Il est de la même taille que celui installé aujourd'hui. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de changer le compteur sans couper l'alimentation électrique. Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.